

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 MAI 2026 - AIGLE, SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Jacques VACHERON
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateur :
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20h00, **M. le Président Jacques VACHERON** ouvre la 38ème séance de la législature 2021-2026, 3ème de l'année 2026.

Il salue la présence de la Municipalité, ainsi que celles des Conseillers communaux et du public. Il salue également la presse et rappelle que les débats sont enregistrés.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **50 Conseillers présents** (18 excusés-2 démissions). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour, sous réserve de l'approbation du Législatif, une interpellation au point 6.1 : " Suivi des plantations".

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) suggère qu'au point 7 soit ajouté « **Divers** et propositions individuelles ». Par ailleurs, elle souhaite savoir si le point 1.7 sera traité et, en d'autres termes, si le bureau du Conseil a reçu des rapports des délégués provenant des associations intercommunales. Car, si ce n'est pas le cas, elle suggère que ce point soit supprimé de l'ordre du jour.

M. le Président indique qu'au point 7, il s'agit bien d'une coquille, car il avait été pris l'habitude d'ajouter le « divers ». Quant au point 1.7, il y aura un point relatif à l'EPOC qui sera abordé. Il va donc rester à l'ordre du jour. Pour sa part, il trouve bien de le laisser de manière récurrente, car cela permet aux divers représentants

des associations intercommunales d'avoir toujours cette place à l'ordre du jour s'il y a des communications ou informations à faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. L'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

1.6 Assermentation de deux nouveaux Conseillers

1.7 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales

2.1 Préavis municipal N° 2025-24, du lundi 15 décembre 2025, relatif à la demande de crédit d'étude pour la conception d'une station d'ultrafiltration de l'eau potable des sources de Fontanney et Fontaines Claires

3.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel OBI (les Verts & Ouverts), intitulée "Rue du Collège"

4.1 Motion de M. Bernard BOREL, pour le groupe les Verts & Ouverts, intitulée "Pour 8 semaines de vacances, la première année, puis 7 et 6 les années suivantes, pour les apprenti.e.s de la Commune d'Aigle"

5.1 Postulat de M. Philippe BELLWALD, pour le groupe EA, intitulé "Pour une saine gestion de nos ressources en eau potable ; pour une planification de l'assainissement des réseaux d'eau communaux et pour des contrôles de qualité de l'eau potable plus denses et systématiques"

6.1 Interpellation de M. Alexandre FAVRE, pour le groupe PLR, intitulée : "Suivi des plantations"

7. **Divers** et propositions individuelles

À l'unanimité des membres présents, cet ordre du jour modifié **est accepté**.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

La discussion est ouverte :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) s'est aperçu, à la lecture de ce procès-verbal, que les textes des interpellations ne figuraient pas en annexe du procès-verbal. Comme ils ne figurent pas dans le texte, il faudrait les mettre en annexe, vu que le site de la Commune ne les cite pas, et ceci depuis 2017. Le lecteur qui souhaiterait avoir le texte de l'interpellation sous les yeux n'a que la réponse, mais pas la question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. le Président** soumet le procès-verbal au vote du Législatif qui **l'accepte à la majorité** des membres présents (**OUI : 45** - NON : 2 – 2 abstentions) et remercie son auteur.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Remerciements :

À l'entier du personnel communal pour la préparation de la salle, ce qui permet de siéger d'en d'excellentes conditions.

Carnet noir :

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de :

M. Christian DUC, Conseiller communal Radical de 1981 à 1998.

Démission :

La démission de M. Philippe RANC (les Verts & Ouverts) a été reçue et lecture en est donnée. (Réf. Annexe1)

A la suite de cette démission, M. Samuel OBI reprend la place de Chef de groupe de son parti jusqu'à la fin de la législature.

Agenda :

- | 19 juin : sortie du Conseil communal
- | 13 juin : repas des anciens Présidents au refuge du Fahy

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

Infrastructures routières

Avenue du Cloître : les importants travaux de réfection de l'avenue du Cloître se poursuivent selon le calendrier établi. L'aménagement d'un tracé temporaire pour la mobilité douce sera réalisé pour l'accès aux domaines viticoles concernés durant la manifestation des Caves ouvertes prévue les 23 et 24 mai prochain.

Rue du Rhône – Rue du Midi : les travaux d'aménagement de la rue du Rhône et de la rue du Midi vont se dérouler du début juin jusqu'à fin décembre 2026. Ils débiteront par la rue du Rhône. Une séance d'information et de présentation du déroulement des travaux aux riverains et propriétaires est prévue le mardi 12.05.2026 à 18H00 à la salle de l'Aiglon.

EPOC : afin d'uniformiser le contrôle du stationnement sur l'ensemble du territoire communal, la Municipalité a donné mandat au Service de police de l'EPOC de contrôler l'usage et le stationnement des véhicules sur les propriétés communales. Ce mandat s'applique exclusivement aux surfaces du domaine privé communal ayant fait l'objet d'une mise à ban en bonne et due forme.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Eclairage public : comme annoncé il y a quelques mois, la faillite d'un des prestataires a engendré un certain retard dans le déploiement, puis le paramétrage des modules de télégestion de l'éclairage public. A ce jour, avec les informations en possession, la Municipalité estime pouvoir finaliser la mise en place du système d'ici cet été, sans doute d'ici fin juillet. Une période de tests et quelques aménagements devraient permettre d'avoir un système opérationnel pour la rentrée d'août.

1.6 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

En préambule, **M. le Président** explique que, comme la liste des viennent-ensuite des Verts & Ouverts est épuisée, il a fallu procéder de la manière suivante pour l'assermentation de Mme OBERSON : le bureau électoral fixe un délai de cinq semaines à la liste à laquelle appartient le siège pour proposer un candidat éligible. Juridiquement parlant, la décision n'appartient pas au parti politique concerné, mais aux parrains qui avaient présenté la liste aux élections communales en 2021. La candidature présentée par la liste nécessite l'appui, par la signature d'au moins six des parrains de 2021, ce qui a été fait le 23 avril, date à laquelle six de ces parrains ont présenté la candidature de Mme OBERSON. Pour que cette personne soit éligible, le bureau électoral communal l'a affichée au pilier public. Un délai de recours de trois jours dès l'affichage, s'applique. Passé ce délai, et sans recours, Mme OBERSON peut donc être assermentée et peut siéger.

Selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, il est procédé à l'assermentation de Mme Tatiana OBERSON et de M. Pierre DONATO, qui prêtent serment selon l'art. 5 du même règlement.

L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, **52 Conseillers présents**.

1.7 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) indique qu'un courriel a été envoyé aux Conseillères et Conseillers, contenant un lien vers le rapport de gestion de l'EPOC. Toutes les informations y figurent. Il précise également qu'une newsletter est publiée tous les trois mois sur le site Internet. Il invite les personnes intéressées à consulter ce dernier, qui contient l'ensemble des informations utiles, et se tient à disposition pour toute question complémentaire.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-24, DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025, RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONCEPTION D'UNE STATION D'ULTRAFILTRATION DE L'EAU POTABLE DES SOURCES DE FONTANNEY ET FONTAINES CLAIRES

M. Alain **EMERY** (PLR) donne lecture du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte :

Pour l'avis de la CoFin, Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) rappelle que ce préavis a été transmis en décembre et que la CoFin en a discuté au début de l'année. À la suite de cela, elle a récemment eu un échange avec Mme la Municipale M. ALLORA. Elle indique que la position de la CoFin, au regard des réponses reçues, était partagée, avec quatre abstentions et trois voix favorables. À la lumière de la présentation faite avant la séance du Conseil, elle aurait peut-être eu des compléments qu'elle n'a malheureusement pas eus dans les temps.

M. Patrice **BADAN** (UDC) s'exprime en ces termes :

« Tout d'abord, je souhaite rappeler que notre Commune se trouve aujourd'hui très proche de son plafond d'endettement. Dans ce contexte financier tendu, je m'interroge sur l'urgence réelle de cette étude, sachant

qu'elle débouchera vraisemblablement sur un investissement de plus de 4 millions de francs. Nos sources restent exploitables sans installation d'ultrafiltration immédiate. Dès lors, ne conviendrait-il pas de mieux planifier et échelonner les investissements communaux afin d'éviter d'aggraver encore notre niveau d'endettement ?

Ma deuxième remarque concerne la pratique des crédits d'étude. Il avait été demandé, ces dernières années, de privilégier le passage par des crédits d'étude avant les investissements importants. Cependant, j'ai le sentiment que cette pratique devient quasi systématique, y compris pour des projets qui ne présentent pas forcément une complexité technique exceptionnelle. Or, multiplier les étapes administratives et les mandats externes peut aussi engendrer des coûts supplémentaires importants. Dans le cas présent, je m'interroge sur la pertinence d'un tel processus pour un projet qui, à mon sens, reste relativement classique sur le plan technique.

La Municipalité estime-t-elle qu'il serait opportun, à l'avenir, de réserver les crédits d'étude aux projets véritablement complexes ou stratégiques, afin de limiter les coûts et de réaliser des économies ?

Enfin, un dernier point m'interpelle particulièrement. Selon les informations publiées, la Municipalité a déjà adjugé, le 23 avril dernier, l'étude et le projet à la société RWB Vaud SA pour un montant de CHF 681'030.-, alors même que le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé sur le crédit d'étude soumis ce soir. Cette situation soulève plusieurs interrogations légitimes sur le respect du rôle décisionnel de notre Conseil.

- **Est-il normal qu'un mandat soit déjà adjugé avant le vote du Conseil communal ?**
- **Le contrat prévoit-il une clause suspensive en cas de refus du préavis par le Conseil ?**
- **Existe-t-il d'éventuelles pénalités financières ou indemnités si le crédit devait être refusé ?**
- **Enfin, puisque le montant de CHF 681'030.- a déjà été attribué, la Municipalité peut-elle détailler précisément ce que comprend ce montant et expliquer l'écart avec le crédit d'étude de CHF 514'000.- demandé ce soir ? »**

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que, concernant l'adjudication RWB pour mandat d'étude, il s'agit d'une adjudication effectuée sous réserve de l'acceptation du Conseil. Sur la question des pénalités, il n'y en a pas. Le bureau d'ingénieurs est au courant de la démarche et c'est de cette manière que les choses sont généralement effectuées lors des adjudications, surtout lorsque des préavis doivent être acceptés par le Conseil communal. Concernant l'écart, cela est expliqué dans le préavis, à la page 6. Ce soir, si le Conseil accepte, il adjuge, avec ce préavis, la première partie des honoraires du bureau d'ingénieurs, qui s'élève à CHF 375'000.-. Il restera ensuite CHF 306'464.- qui seront compris dans le crédit de construction. Enfin, la deuxième partie correspond, comme pour les normes SIA - ce qu'expliquait M. GROSSENBACHER dans sa présentation de tout à l'heure concernant les normes pour l'eau - à une certaine étape des études, et c'est cela qui est prévu dans ce préavis. La deuxième partie figurera dans le préavis de construction. En additionnant les CHF 374'567.- et le CHF 306'484.-, on retrouve les CHF 681'030.-, dont fait mention M. BADAN.

Mme Anny **HERTIG** (EA) indique que la Commission a visité l'UF de Roche. Elle souhaiterait savoir combien cet UF a coûté, car selon elle, ce montant serait utile dans le rapport. Ensuite, vu qu'il existe cet UF à Roche, elle se demande s'il est vraiment nécessaire d'engager des montants prévus dans le crédit d'étude pour quelque chose qui, comme l'a dit M. BADAN, semble être assez classique.

M. Alain **EMERY** répond que le prix de la station UF de Roche remonte déjà à quelques années ; il est donc difficile de comparer et de savoir si l'on se situe dans le même ordre de grandeur que ce qui est prévu ici. Il pense que cela représente un montant de l'ordre de CHF 4 millions. Concernant la deuxième question, il précise qu'il y a toute la logistique entre les sources, ainsi que toutes les canalisations à calculer ; il n'y a pas uniquement la station d'ultrafiltration. Celle de Roche est installée à côté des sources, alors qu'ici, ce n'est pas forcément le cas. Cela comprend donc également toutes ces études.

Pour commencer, M. Stéphane **TILLE** (UDC) remercie pour le travail effectué, ainsi que pour la présentation faite avant la séance du Conseil, laquelle a répondu à pas mal de questions. Cependant, il lui en reste encore quelques-unes. La première concerne le timing et l'opportunité, car il a vu qu'il était possible de se raccorder à

Roche dans un premier temps. Ensuite, il a vu que, pour 2035, il y a le puits de la Mêlée. Il demande donc pourquoi réaliser cette station d'ultrafiltration aussi tôt et pourquoi ne pas attendre pour le faire dans un deuxième temps. Il propose de procéder, dans une première phase, à un raccordement avec Roche qui ferait office de back-up, puis, dans un second temps, de réaliser la station d'ultrafiltration, plus proche de 2035, lorsque le puits de la Mêlée sera libéré. Ensuite, au niveau du montant, il estime que l'étude n'est pas très claire. Le Conseil vote ici un crédit d'étude, mais dans le préavis, il est mentionné qu'il y aura les honoraires pour la réalisation du projet, pour la mise à l'enquête ainsi que pour les appels d'offres. Il demande donc jusqu'à quand va ce crédit d'étude. En effet, l'étude est mentionnée jusqu'en septembre 2026, mais ensuite les appels d'offres, etc., vont jusqu'en 2028. Il souhaite savoir ce que comprend exactement le crédit d'étude voté ce soir.

Mme Anne **CROSET** (EA) indique qu'en tant que membre de la commission, elle a été interpellée, il y a quelques minutes, par la décision de la CoFin. Elle considère que, lorsqu'une majorité des commissaires s'abstient, cela signifie qu'il y a un problème. Un problème dont la Commission ne s'est pas préoccupée en séance, pour la bonne raison qu'en général, l'aspect financier est décortiqué par la CoFin. Elle souhaite entendre quelques éclaircissements de cette dernière, car manifestement, dans cette affaire, il y a un problème, et en tant que Commissaire, elle veut en avoir le cœur net.

Pour la Commission des Finances, Mme Virginie **CRAUSAZ** répond que les questions posées à la Municipalité portaient sur le fait de savoir s'il fallait construire une station propre d'ultrafiltration ou s'il était possible de se raccorder à l'installation de la commune de Roche. Et ce soir, elle a bien compris que ce n'était pas « ou », mais « et ». C'est pour cette raison que des personnes se sont abstenues. Elle avait aussi demandé quels étaient les coûts d'investissement, d'exploitation de Roche et, à ce sujet, elle n'a pas eu de chiffres. Elle les a vus ce soir. Il y avait aussi une autre question, liée à la première, visant à savoir pourquoi il n'avait pas été priorisé une étude détaillée sur Roche et sur la station d'ultrafiltration d'Aigle avant de présenter un crédit d'étude.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA), en tant que membre de la CoFin, indique avoir soutenu ce crédit-cadre pour la simple et bonne raison qu'il est question d'un enjeu important, à savoir pouvoir garantir à la population aiglonne une eau de qualité et en quantité suffisante, tout en assurant une autonomie. Aujourd'hui, un projet est présenté, même s'il s'agit d'un crédit-cadre. Mais, pour une fois, ce sont des montants qui sont compris dans le plan des investissements et qui, au final, sont très importants pour la population. À son sens, elle ne voit donc pas comment le Conseil pourrait refuser d'étudier une solution visant à fournir une eau de qualité à la population aiglonne.

Pour répondre à M. TILLE sur la question du timing, Mme Maude **ALLORA** indique que les puits de la Mêlée bénéficient d'une concession jusqu'en 2035. Cependant, rien ne garantit qu'il sera possible de l'utiliser jusque-là. On voit bien que ces installations sont sujettes à la pollution et qu'avec le puits de la Mêlée 1, il n'est déjà plus possible de distribuer de l'eau, car le taux de Triazole est supérieur à la norme.

Concernant le puits 2, comme cela a été indiqué lors du dernier Conseil, il est plus profond et cette problématique est moins présente. Toutefois, cela ne garantit en rien son exploitation jusqu'en 2035 et, objectivement, elle ne peut pas le garantir.

Elle précise également que commencer les études aujourd'hui pour la station d'ultrafiltration signifie que les travaux pourraient débuter, au mieux, dans quatre ans. En étant déjà au milieu de l'année 2026, cela amène jusqu'en 2030 et, si le projet prend un peu de retard, on arrive rapidement à 2035. Dans le timing, il s'agit donc d'avoir une vision globale et tournée vers l'avenir afin de garantir l'approvisionnement en eau de la Commune. Sur la question du mandat d'ingénieur, les CHF 375'000.– couvrent les prestations jusqu'à l'élaboration des appels d'offres pour la construction, soit de la mise à l'enquête effectuée, jusqu'aux appels d'offres auprès des entreprises de construction.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) se dit interpellé par les propos de Mmes CRAUSAZ et ALLORA, car, dans le préavis, il voit qu'une mise en service est déjà prévue pour septembre 2029, soit dans trois ans. Il a beaucoup apprécié la présentation faite tout à l'heure, qui montrait la complexité du projet. Une question a été brièvement abordée : celle du raccordement avec Ollon. Il relève qu'un raccordement existe et qu'Ollon rencontre

visiblement la même problématique qu'à Aigle, à savoir une eau de source trouble nécessitant l'investissement d'une même installation. Il se demande donc s'il n'est pas prématuré d'investir dans cette infrastructure et s'il ne faudrait pas plutôt étudier une solution avec Ollon. Il a également entendu, lors de la présentation, que Roche fournit de l'eau à toutes les communes du Haut-Lac. Il pense qu'il y aurait quelque chose à envisager en matière de mutualisation entre Ollon et Aigle à ce sujet. Enfin, il ne sait pas si les réponses à ces questions sont déjà connues ni s'il est possible de les obtenir ce soir, mais il considère qu'il vaudrait la peine d'étudier ces éléments plus en profondeur avant d'investir. Il est également d'avis qu'il existe encore une certaine marge jusqu'en 2035.

M. Alain **EMERY** répond que, par rapport à la présentation de tout à l'heure, il convient de rappeler le volume d'eau que cela représente. Le réservoir contient 6'000 litres et 4'000 sont utilisés. La durée de vie d'un réservoir est finalement d'un jour. Aussi, amener de l'eau d'un côté ou de l'autre, prendre de l'eau des Farettes pour l'acheminer à Ollon dans une station située dans la zone industrielle, est peut-être tout aussi compliqué que d'avoir chacun sa propre station d'ultrafiltration.

Mme Maude **ALLORA** précise que, concernant la liaison existante avec Ollon, la Municipalité s'est approchée de la commune d'Ollon et a pu discuter avec elle. Pour l'instant, Ollon dispose d'une source qui n'est pas exploitée pour produire de l'eau potable, mais qui est turbinée. C'est cette source qui pourrait être distribuée si elle était filtrée dans une station d'ultrafiltration. La commune d'Ollon a clairement signifié qu'elle n'était, pour l'instant, pas intéressée à construire une telle station d'ultrafiltration, car elle parvient à approvisionner et à garantir un débit d'eau suffisant à sa commune pour assurer et sécuriser l'approvisionnement en eau.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) pense qu'il faut faire attention, au niveau du Conseil communal, à ne pas introduire une forme de paradoxe à l'égard de la Municipalité en lui demandant de présenter des crédits d'étude pour les dépenses importantes, et ensuite, ne pas vouloir accorder ces mêmes crédits d'étude lorsque les dépenses sont importantes. Selon lui, dans ce cas, le Conseil se tire une balle dans le pied et il n'y a aucune raison de ne pas accepter ce crédit, si ce n'est pour diminuer les impôts. Mais si l'on diminue les impôts pour ne plus avoir d'eau potable, cela ne sert pas à grand-chose. Un certain nombre de questions ont été évoquées ce soir et davantage d'éléments de réponse pourront être obtenus grâce à ce crédit d'étude. À ce stade, il ne voit donc pas pourquoi il faudrait le refuser, puisqu'il est précisément destiné à permettre de répondre à ces questions.

M. Luc **DELADOEY** (ALT), concernant la mutualisation des installations, trouve que cela pourrait effectivement être intéressant. Toutefois, en fin de compte, une question de dimensionnement se pose, car ce n'est pas prévu pour un bassin aussi grand. Selon lui, Roche ne pourra pas continuer à alimenter toutes les communes ; ce type de solution doit rester réservé aux situations d'urgence. Ensuite, il relève que les phénomènes de turbidité vont aller en augmentation. Dès lors, si les puits de la Mêlée ne peuvent plus être exploités, la Commune se retrouvera avec une eau qui ne sera plus conforme et il faudra alors chlorer davantage. Or, si la quantité de chlore doit être augmentée, le risque sanitaire augmente également.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) ajoute que lors de la séance de groupe, ils ont longuement réfléchi à la possibilité d'utiliser les 3'000 litres à Roche, d'attendre quelques années et de prendre un peu de marge. Ils sont toutefois arrivés à la conclusion qu'il est ici question d'eau potable, soit de la priorité numéro un pour une commune et, plus largement, partout dans le monde : l'accès à l'eau potable. Selon lui, prendre trois ou quatre années de marge ne changera probablement pas grand-chose, si ce n'est que cela coûtera peut-être un peu plus cher par la suite. Pour eux, cela semble assez évident que la souveraineté en matière de réglementation en eau passe avant tout le reste. Le groupe PLR enjoint le plénum à accepter ce crédit d'étude afin que la population puisse disposer d'eau en abondance et de qualité.

Mme Anny **HERTIG** ne peut qu'abonder dans le sens de tout ce qui vient d'être dit. Il est clair que l'eau potable constitue le premier besoin. Elle estime toutefois qu'il est dommage de ne pas s'être fait les mêmes réflexions au sujet de l'eau potable lorsque le Conseil a voté CHF 15 millions pour une piscine couverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jacques VACHERON, Président, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 39 – NON : 1 – 11 abstentions)** le **Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis N° 2025-24 du 15 décembre 2025, relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la conception d'une station d'ultrafiltration de l'eau potable des sources de Fontanney et de Fontaines Claires ;
- | **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 514'000.- TTC pour les études de conception de la station d'ultrafiltration ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 514'000.- sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION DE M. SAMUEL OBI (LES VERTS & OUVERTS), INTITULÉE "RUE DU COLLÈGE"

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, donne lecture de la réponse municipale :

« Cette interpellation a retenu toute l'attention de la Municipalité et des réponses ont été apportées à chacune des questions soulevées dans cette dernière :

1. Des mesures sont-elles envisagées pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la rue du Collège ?

La sécurité aux abords de la rue du Collège fait l'objet d'une attention particulière des autorités et de la Police du Chablais vaudois. A ce jour, un seul accident de la circulation a été enregistré à cet endroit depuis le 1er janvier 2025, soit le 11 décembre 2025 vers 12h50. La Police assure une mission permanente de surveillance aux abords de l'établissement scolaire, avec une présence régulière aux heures d'entrée et de sortie des élèves, afin de sécuriser les déplacements et de sensibiliser les usagers de la route.

Pour renforcer la sécurité sur cet axe, la réactivation du concept de patrouilleurs scolaires est en cours d'étude. Bien que ce dispositif soit actuellement suspendu par les instances scolaires, l'expérience passée a démontré qu'il jouait un rôle important dans l'accompagnement des élèves et dans la sécurisation de leurs déplacements sur le chemin de l'école. Toutefois, la Direction des écoles d'Aigle avait renoncé à participer à cette mesure de sécurisation. Sachant que l'accident survenu en décembre 2025 s'est produit à la hauteur de l'Association pour la Jeunesse Aiglonne (AJA), lieu où certains élèves traversent directement la chaussée depuis la cour d'école pour rejoindre l'Association sans emprunter les passages pour piétons situés à proximité, des discussions avec la Direction des écoles sont engagées afin d'instaurer à nouveau ce système de patrouilleurs durant les heures sensibles, à savoir à midi, lorsque les enfants se rendent à l'AJA et en sortent une fois la pause terminée.

2. Dans le cadre du projet de réaménagement de la Place du Marché, des adaptations du régime de circulation sont-elles prévues pour assurer une continuité dans la rue du Collège ?

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville, la rue du Collège sera mise en zone 30 à orientation trafic qui évite les priorités de droite, mais qui permet le maintien des trottoirs. La Commune avait initialement soutenu la mise en place d'une zone 20 sur cet axe de circulation. Cependant, le Canton a refusé cette option, estimant qu'une zone 20 ne se justifiait pas dans ce secteur.

3. Serait-il possible d'étudier la mise en place d'une « rue scolaire » interdisant temporairement la circulation aux heures d'arrivées et de sortie des élèves ?

La mise en place d'une « rue scolaire », consistant à fermer temporairement la circulation motorisée aux heures d'entrée et de sortie des élèves, représente une mesure intéressante à prendre en considération.

Cependant, dans le cas de la rue du Collège, cette mesure doit être examinée à la lumière du projet du réaménagement de l'avenue des Ormonts, prévoyant notamment une modification du régime de circulation avec la mise en place d'un sens unique. La fermeture de la rue du Collège entraînerait une déviation du trafic vers les axes voisins, à savoir l'avenue des Ormonts et de l'avenue des Glariers, avec un risque de surcharge de ces artères durant les périodes de forte affluence telles que les heures d'arrivées et de sortie des élèves. Une zone de dépose et de rebroussement avec un giratoire en forme de goutte d'eau est prévu sur cette même avenue des Glariers et cette thématique permettrait de soulager grandement la circulation sur l'espace de la rue du Collège.

Pour ces raisons, cette mesure nécessiterait une analyse approfondie de ses impacts sur l'ensemble du réseau routier local avant toute décision.

4. D'autres mesures seraient-elles envisageables, comme l'ajout d'un passage piéton ou la suppression de certaines places de stationnement ?

Deux passages pour piétons sont déjà aménagés dans ce secteur à environ 90 mètres de distance l'un de l'autre. La création d'un troisième passage est difficilement justifiable au regard des normes en vigueur et pourrait même nuire à la lisibilité globale des traversées piétonnes. De manière générale, il ne devrait pas y avoir de passage piéton en zone 30. En effet, le piéton doit pouvoir traverser partout en zone 30. Il n'est cependant pas prioritaire, contrairement à la zone 20 (zone de rencontre). La dérogation au principe de non-marquage de passage piéton en zone 30 est relativisée aux abords des écoles. C'est pourquoi deux passages piétons ont pu être marqués sur la rue du Collège, lesquels servent justement à canaliser les élèves sur ses deux axes qui jouissent d'une meilleure visibilité qu'une traversée au milieu de la rue en face de l'AJA.

En revanche, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des traversées, il pourrait être envisagé d'examiner la suppression de certaines places de stationnement situées à proximité des zones de traversées. En effet, certains véhicules stationnés peuvent réduire la visibilité et masquer la présence d'enfants s'apprêtant à traverser en dehors des passages pour piétons. Cette mesure pourrait contribuer à renforcer la sécurité tout en maintenant une cohérence dans l'aménagement de la rue. La suppression de places de stationnement risque toutefois de soulever d'autres problèmes, notamment pour les commerces de la rue qui souhaitent que ces places soient maintenues.

D'autres pistes telles qu'un marquage au sol pour rendre les automobilistes plus attentifs à la zone scolaire où ils circulent, ou la mise en place d'aménagement destinés à ralentir le trafic sur cet axe, seront également explorées ».

La discussion est ouverte :

M. Samuel **OBI** (les Verts) remercie pour les réponses détaillées. Il est très intéressant d'entendre qu'une zone de rencontre a été envisagée et il est très regrettable que cette solution n'ait pas été retenue par le Canton, car, à son avis, cette solution aurait pu porter ses fruits à cet endroit-là. Il se dit aussi très content d'apprendre que cette continuité depuis la place du Marché sera réalisée en zone 30 et curieux de voir, après cet aménagement, si cela améliorera la situation. Il invite la Municipalité à poursuivre les démarches avec les solutions évoquées, comme le marquage au sol, ou la suppression de places de parc gênantes à certains

endroits. Il remercie donc pour les réponses apportées et va rester attentif à la situation sur place.

Mme Anne **CROSET** (EA) relève qu'à côté de toutes ces mesures techniques, qui sont loin d'être inintéressantes bien que difficiles à mettre en œuvre, elle aimerait insister sur l'importance de l'éducation des élèves dans le cadre scolaire. L'autre jour, elle a vu déboucher de l'AJA, deux élèves qui, sans regarder ni à gauche ni à droite, se sont engagés directement vers le trottoir d'en face. Ce type d'attitude est susceptible d'être dangereux à certains moments. Elle demande donc à la Municipalité de reprendre contact avec la direction des écoles afin qu'un rappel des règles élémentaires de conduite soit fait concernant cet endroit potentiellement accidentogène. Elle avoue avoir eu peur et, heureusement, il n'y avait pas de « follos » qui roulaient de manière dangereuse à ce moment-là.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

4.1 MOTION M. BERNARD BOREL, POUR LE GROUPE LES VERTS & OUVERTS, INTITULÉE "POUR 8 SEMAINES DE VACANCES, LA PREMIÈRE ANNÉE, PUIS 7 ET 6 LES ANNÉES SUIVANTES, POUR LES APPRENTI.E.S DE LA COMMUNE D'AIGLE"

M. Bernard **BOREL** (les Verts) donne lecture de la motion, dont la teneur est la suivante :

« En Suisse, les apprenti.e.s ont droit à 5 semaines de vacances par an jusqu'à vingt ans, selon le Code des obligations. Cette durée, bien que légale, ne correspond pas à la réalité exigeante de la formation duale : alternance travail-école, devoirs, rythme soutenu et responsabilités précoces. Les apprenti.e.s ne sont pas une main-d'œuvre à rentabiliser, mais des personnes en formation. Leur contribution doit être comprise comme un investissement : le retour se fait soit directement, lorsqu'ils sont engagés à la fin de leur apprentissage, soit collectivement, comme un bien commun. Une jeunesse formée et épanouie a une valeur sociale inestimable.

Les élèves des écoles de culture générale et des maturités gymnasiales bénéficient d'environ 13 semaines de vacances par an ; les apprenti.e.s n'en ont que cinq. Proposer 8 semaines, au moins la première année, constitue donc déjà un compromis raisonnable.

Certaines branches montrent que c'est réalisable : la construction ou des entreprises proches du service public prévoient déjà six semaines de vacances pour les apprenti.e.s, sans que la qualité du travail ni du service n'en pâtisse. C'est aussi vrai pour la grande distribution et la Poste. L'administration cantonale de Neuchâtel va accorder 7 semaines au lieu de 6 dès cet automne, celle de Berne accorde déjà 32 jours ouvrables. La ville de Genève accorde 6 semaines de base mais certaines filières ont droit à 8 ou même 10 semaines de vacances. Morges accorde 6 semaines depuis déjà quelques années. Pour ne citer que quelques cas.

À défaut d'augmenter les salaires, allonger les vacances est une mesure budgétairement accessible : se priver de 3 semaines d'un apprenti, notamment la première année, a un impact limité. Si l'on attend d'eux la même implication que des salarié.e.s ordinaires, il faut aussi leur accorder davantage de repos ; mais leur statut formatif doit primer sur la logique de productivité. Plus de vacances, c'est aussi plus de temps pour étudier et assimiler les cours, favorisant la réussite et une transition plus douce vers la vie professionnelle. Le passage du monde scolaire à celui du travail est souvent abrupt pour les plus jeunes ; leur offrir davantage de repos, c'est leur permettre de mieux s'y adapter.

C'est pourquoi il est proposé que les vacances soient de 8 semaines la première année, puis 7 et 6 les 2ème et 3ème année d'apprentissage (idem pour éventuelle 4ème année).

Cette mesure a également une dimension de respect du développement de cette tranche d'âge : la jeunesse

est un temps de construction et de socialisation. Priver les jeunes en apprentissage de ce temps de vie et de rencontres accentue la fracture avec leurs pairs des filières académiques. Offrir huit semaines de vacances, au moins la première année, c'est leur rendre un espace d'équilibre et de dignité. C'est renouer avec l'idéal d'une éducation intégrale où penser et produire ne s'opposent plus. C'est aussi une manière de revaloriser aux yeux de la jeunesse l'apprentissage, pilier de notre formation professionnelle suisse, que beaucoup nous envient et qui est largement défendue par notre Conseiller d'Etat en charge de la formation, mais encore trop peu utilisée surtout en Suisse Romande comme l'a révélé une étude récente relatée par la presse.

Les études scientifiques montrent qu'un meilleur repos réduit le stress et les ruptures de contrat, qui touchent encore près d'un quart des apprentissages. Prévenir l'épuisement, c'est assurer la stabilité et la réussite des parcours professionnels. A noter que les ruptures de contrat sont délétères pour le jeune mais aussi pour l'employeur.

Aigle forme chaque année plusieurs jeunes dans ses services (actuellement 7). Les apprentis de la Commune, indépendamment de leur âge, ont droit actuellement à 5 semaines de vacances par année, et une semaine de vacances dite spéciale. Pour cette dernière, c'est la Municipalité qui décide les moments de congé souvent liés à des jours fériés. En leur garantissant huit semaines de vacances, au moins la première année, la Commune montrerait l'exemple d'un employeur public attentif à la santé et à la réussite de sa relève. Le service public se doit d'être exemplaire et affirmer que la formation n'est pas un coût mais un investissement collectif.

Nous invitons donc la Municipalité à modifier le règlement du personnel afin d'accorder aux apprenti.e.s de la Commune plus de semaines de vacances par année dans le sens développé par cette motion.

Nous proposons de transmettre cette motion à une commission du Conseil Communal pour une étude préalable à son renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte :

Mme Maude ALLORA, Municipale, donne lecture de la position de la Municipalité :

« Préambule

Cette motion propose que les vacances des apprentis soient de 8 semaine la première année, puis de 7 et 6 semaines en 2ème respectivement en 3 année (idem pour d'éventuelles 4ème année)

Prise de position

La Municipalité n'est pas favorable à la proposition visant à augmenter la durée de vacances de nos apprenti.e.s. Tout d'abord, la comparaison avec les filières gymnasiales lui paraît peu pertinente. Il s'agit de deux parcours fondamentalement différents : l'apprentissage repose sur une immersion en entreprise, avec une acquisition de compétences pratiques qui nécessite une présence régulière et continue. Réduire davantage ce temps en entreprise risquerait de fragiliser cet équilibre.

Ensuite, le fait que certaines branches ou institutions accordent davantage de vacances ne justifie pas nécessairement un alignement généralisé. Chaque secteur possède ses contraintes organisationnelles et opérationnelles propres, notamment en termes de continuité du service et de charge de travail.

Par ailleurs, l'absence d'un.e apprenti.e n'est pas sans conséquence. Même en formation, ils participent activement au fonctionnement des équipes, et des absences prolongées peuvent désorganiser certaines activités, en particulier dans des structures où les ressources sont limitées.

La Municipalité souhaite également souligner que l'apprentissage contribue déjà fortement au développement personnel et social des jeunes, en leur permettant une entrée progressive dans le monde professionnel, avec ses exigences et ses responsabilités. Cette dimension fait pleinement partie du processus de formation.

Dans ce cadre, il semble essentiel de rappeler que notre rôle est aussi de préparer les apprenti.e.s à la réalité du monde du travail. Cela implique de les accompagner vers un rythme, une régularité et un cadre qui se rapprochent progressivement de ceux qu'ils connaîtront à l'issue de leur formation. Une augmentation significative du nombre de semaines de vacances me paraît aller à l'encontre de cet objectif.

Concernant l'argument selon lequel une augmentation des vacances favoriserait la réussite, celui-ci me semble discutable. Un apprentissage efficace repose avant tout sur la régularité, la continuité et la mise en pratique fréquente des compétences acquises.

Il est également important de rappeler que les apprenti.e.s sont avant tout des personnes en formation. À ce titre, on ne peut ni attendre d'eux le même niveau d'implication que des collaborateurs expérimentés, ni leur imposer les mêmes exigences. Ils ont besoin d'un cadre structuré, cohérent et adapté à leur progression, ce qui passe notamment par une présence suffisante en entreprise.

Enfin, bien que la question du stress et des ruptures de contrat soit essentielle, il semble que d'autres leviers sont plus déterminants pour y répondre efficacement : la qualité de l'encadrement, l'accompagnement individualisé, le climat de travail ainsi que l'organisation de la formation. Ces éléments ont, à mon sens, un impact plus direct que l'augmentation du nombre de semaines de vacances.

Dans le contexte actuel, les apprenti.e.s bénéficient déjà d'un cadre comprenant les cours professionnels, les cours interentreprises, les congés pour les examens ainsi que, depuis l'Orfo 2023, du temps dédié aux mandats pratiques. Leur présence en entreprise est donc déjà relativement réduite, alors même que c'est précisément dans ce cadre qu'ils développent les compétences essentielles à leur métier.

Pour ces différentes raisons, la Municipalité considère que l'augmentation progressive des vacances telle que proposée (8 / 7 / 6 semaines) risquerait d'impacter négativement la qualité de la formation, sans garantie d'un bénéfice réel sur la réussite ou le bien-être à long terme.

La Municipalité reste bien entendu ouverte à la discussion sur d'autres pistes permettant de soutenir les apprenti.e.s dans leur parcours, notamment en renforçant les conditions d'encadrement et d'accompagnement.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) réagit en expliquant que, dans son groupe, les avis sont relativement partagés. La première chose qui l'a étonné dans la réponse municipale et les différents échanges, que ce soit au niveau communal ou avec les entreprises, c'est que cela ne va pas être possible. Selon lui, il y a deux points à relever : d'autres communes arrivent à mettre en place ce système, mais Aigle n'y arrivera pas. Il prend l'exemple de la commune de Morges et se demande si Aigle est moins bon. Il estime qu'il faut valoriser l'apprentissage, un sujet dont on parle constamment, en mettant en avant cette ressource et cette force. Dans tous les pays aux alentours, il y a des émissions qui évoquent la force de l'apprentissage. Il faut valoriser la place des apprentis au sein de la Commune, qui doit avoir une valeur d'exemple. Il faut imaginer que, si l'on offre de meilleures conditions-cadres aux futurs apprentis, cela renforcera leur volonté de vouloir se faire engager par la commune d'Aigle. Cela signifie que la Commune peut viser le haut du panier au niveau des apprentis. C'est ce que tout le monde souhaite : une commune efficace avec des apprentis efficaces. Ayant lui-même eu la chance de former des apprentis, il soutient totalement le projet de M. BOREL, car il s'inscrit exactement dans cette logique. Pour la jeunesse en première année d'apprentissage, le changement de vie est d'une grande violence. Les jeunes ne sont pas malléables et, selon lui, on peut leur donner un peu plus. Passer de 13 à 5 semaines de vacances représente un changement important et cette motion demande à en accorder 8. Il répète que si d'autres communes y arrivent, il ne comprend pas pourquoi Aigle ne pourrait pas. Il a également été question d'éducation tout à l'heure et se demande qui est allé demander leur avis aux jeunes, car personnellement, depuis qu'il a reçu le texte de la motion, il est allé discuter avec eux. Bien sûr, ils ne sont pas contre davantage de vacances, mais à 15, 16 ou 17 ans, cela représente surtout du temps qu'on leur donne pour, d'une part, se construire et d'autre part, profiter de la vie, de sa jeunesse. Enfin, il mentionne une phrase qu'il a lui-même utilisée il y a quelques jours lors de son discours de démission de la présidence de l'AJA : « Les jeunes aujourd'hui aiment le luxe, méprisent l'autorité et détestent travailler. » Cette phrase a été écrite par Socrate, il y a 2'500 ans. Cela fait donc 2'500 ans qu'on ne demande jamais vraiment l'avis des jeunes et il estime qu'il faudrait soutenir ce projet.

M. Didier **BADAN** (UDC) rappelle que l'initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous », visant à augmenter le minimum légal de quatre à six semaines, a été massivement refusée par le peuple et les cantons suisses le 12 mars 2012. Revenir aujourd'hui avec de telles absurdités le fait, selon ses termes, rigoler. Il invite donc formellement le Conseil à refuser cette motion et à maintenir le droit actuel accordé aux apprentis communaux.

M. le Président relève que la phrase mentionnée par M. ZOLLER a été écrite par Platon, et non Socrate.

Mme Anny **HERTIG** (EA) indique qu'il se trouve qu'elle connaît toutes les sources qui parlent de Socrate, dont l'œuvre complète de Platon, et qu'elle trouve assez scandaleux d'oser se permettre ce genre de citation totalement aberrante.

M. Johann **BELLWALD** (les Verts) prend la parole en tant que jeune. Il n'est pas passé par l'apprentissage, mais par le gymnase, et a beaucoup profité de ses longues semaines de vacances, notamment d'été. Il trouve assez inadmissible que ses camarades passés par l'apprentissage – avec lesquels il avait gardé le contact – n'aient pas bénéficié des mêmes conditions. Il explique que son meilleur ami est passé par l'apprentissage et que la transition entre l'école et l'apprentissage est très brutale. Mais c'est sans compter les problèmes très personnels qui peuvent survenir soudainement. Il prend l'exemple de ce même ami, qui a perdu son père durant son apprentissage. Cela a représenté une phase très difficile et le système ne l'a pas soutenu. Cela peut arriver à tout le monde, à n'importe quel moment. Il faut faire preuve d'un peu plus d'empathie envers ces jeunes de 15 ou 16 ans, qui traversent parfois des périodes très difficiles de leur vie. Tout le monde se souvient : les hormones, des relations compliquées et des découvertes propres à cet âge. Si l'on peut leur accorder un peu plus de temps pour se reconstruire, quels que soient les problèmes rencontrés, il faut faire preuve davantage d'empathie et de compassion, afin de donner envie aux jeunes.

Mme Anne **CROSET** (EA), après ces quelques plaidoyers enflammés, indique qu'il convient de retomber sur terre et engage le plénum à faire preuve de bon sens en soutenant la position de la Municipalité, qu'elle a trouvée absolument excellente, fouillée et sensée.

M. Carlo **CARRIERI** (PSA) se dit surpris à la lecture de la réponse de la Municipalité. En connaissance de cause, il rappelle que, depuis des décennies, il existe des conventions collectives cantonales et nationales, ainsi que des règlements d'entreprises et de communes qui appliquent 7 semaines de vacances durant toute la période de l'apprentissage. Les jeunes qu'il a pu suivre pendant des années réussissent très bien leur apprentissage. Il estime infondées les réponses consistant à dire que ce n'est vraiment pas une bonne solution d'attribuer 7 ou 8 semaines dans la réussite de leur apprentissage. Il souhaite donc que cette motion soit acceptée.

Mme Chantal **HENCHOZ** (EA) explique avoir travaillé plus de vingt ans dans la formation professionnelle. L'apprentissage représente un équilibre très fragile en Suisse. Elle relève qu'en Suisse allemande, l'apprentissage rencontre davantage de succès qu'en Suisse romande, où les jeunes préfèrent le gymnase. Mais cet équilibre est fragile et il faut vraiment soutenir l'apprentissage dans tous les sens du terme. Car c'est grâce à cela qu'il y a moins de chômage chez les jeunes en Suisse. Cinq semaines de vacances, ce n'est pas trop et passer de 30 heures à 42 heures par semaine, dans un monde professionnel, ce n'est pas facile. Octroyer deux semaines de plus à ces apprentis ne va pas coûter cher.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) estime que tout ce qui a été dit jusqu'à présent est juste et il n'ira pas à l'encontre des propos tenus. Malheureusement, il a un avis contraire à celui de la Municipalité. Il explique avoir la chance d'être formateur d'apprentis depuis de nombreuses années et d'avoir également des enfants de cet âge-là. Avec plusieurs entreprises de la région, il essaie d'organiser au mieux les choses afin d'encourager les jeunes à effectuer un apprentissage. En sortant de l'université, le taux de chômage est malheureusement élevé, car il y a trop d'universitaires en Suisse. À l'inverse, en sortant d'un apprentissage, les chances de trouver un emploi sont bien réelles, puisque la main-d'œuvre qualifiée manque. Inciter les jeunes à choisir l'apprentissage est donc quelque chose de bon. La motion déposée par M. BOREL correspond également à des discussions menées au niveau fédéral, où l'on se pose des questions pour savoir comment, au niveau suisse, équilibrer cela. Un jeune en dernière année scolaire doit choisir entre les études et un apprentissage, donc concrètement, entre 13 semaines et 5 semaines de vacances. Il s'agit tout de même d'un choix assez

compliqué quand on connaît l'importance des vacances à cet âge-là. Aller dans la direction proposée par la motion est un signal intéressant. Peut-être que des entreprises suivraient aussi cet exemple ; il faut l'espérer. Mais la commune d'Aigle doit aussi avoir une fonction exemplaire et, pour cette raison, il se dit favorable à aller dans cette direction.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) a effectué un apprentissage de commerce et se souvient du choc du passage entre l'école et le monde du travail, cela n'avait été de loin pas facile. Pour avoir formé des apprentis en tant que responsable de service, elle admet qu'elle était contente lorsqu'ils étaient en vacances ou aux cours, car cela permettait d'avoir un peu plus de temps, tant cela demande du temps et de l'énergie. Ce qui la dérange dans la réponse municipale, c'est l'idée selon laquelle accorder trois semaines de vacances supplémentaires à un apprenti de première année mettrait en péril le fonctionnement des services de la Municipalité. Alors que l'apprenti de deuxième année bénéficierait, lui, de deux semaines supplémentaires. Elle ne pense toutefois pas que cela mettrait réellement en péril le fonctionnement des services. Elle reconnaît qu'un apprenti fait un travail au quotidien, mais les collaborateurs sont là pour les former. Il faut remettre un peu les choses en place et accorder trois semaines de vacances supplémentaires n'a rien d'extrême.

Pour M. Luc **DELADOEY** (ALT), la jeunesse actuelle rencontre souvent des difficultés à entrer dans la vie active, c'est un fait. Quand il voit les tristes sires qui dirigent la planète actuellement, il y a de quoi les comprendre, à défaut de les excuser. Aujourd'hui, beaucoup retardent leur entrée dans la vie active en empruntant des parcours plus sinueux, parfois en passant plusieurs années au gymnase avant de se réorienter. Souvent, ce choix permet aussi de rester plus longtemps dans un cadre scolaire connu et rassurant. Dans ce contexte, toute mesure permettant de valoriser la formation professionnelle lui paraît bonne à prendre. Et pour une fois qu'un objet va dans ce sens, certains souhaitent le refuser au nom de principes et d'arguments qui leur semblent dépassés. Il aimerait également rappeler que les apprentis en école de métiers bénéficient déjà du même régime de vacances que les gymnasiens, tout en obtenant régulièrement d'excellents résultats aux examens de fin d'apprentissage. Cela démontre clairement que davantage de vacances n'empêche nullement la réussite d'une formation exigeante. Enfin, si l'augmentation de vacances dont on parle ici crée des problèmes dans l'administration communale, il s'interroge sérieusement sur le fonctionnement de cette administration. Il invite donc à accepter cette motion.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) reconnaît qu'il a un problème avec cela, car, d'après ce qu'il a compris, il y a déjà pléthore de candidats aux places d'apprentissage à la Commune, parce que c'est un employeur attractif. S'il y en a encore davantage, cela ne ferait qu'augmenter le nombre de déçus. Il imagine la situation aux cours professionnels, avec un voisin de cours bénéficiant de 8 semaines de vacances alors que les autres n'en ont que 5. Cela pourrait générer de la frustration. Si l'objectif est vraiment d'aller dans le sens d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, il faut prendre plus d'apprentis à la Commune. Cela constituerait une véritable mesure pour favoriser l'apprentissage. Ce ne sont pas les vacances qui vont permettre d'avoir plus d'apprentis, d'autant plus qu'il n'y a jamais de place de libre.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) n'hésite pas à saluer régulièrement le travail de la Municipalité, mais sur ce point, il se dit très étonné par l'argumentation qui lui montre, pour la première fois depuis qu'il est au Conseil, la méconnaissance assez inquiétante du travail réel des employés, comme cela a été dit au sujet de l'efficacité d'un employé. Souvent, un apprenti de première année demande davantage d'intérêt, mais il apporte véritablement une production de travail. Croire que la qualité de l'encadrement serait mise en péril à cause des deux semaines de vacances supplémentaires le fait rigoler. La proposition de M. BOREL ne semble pas avoir été entendue, puisqu'il cite les mots de Mme la Municipale : « accompagner progressivement vers le monde du travail ». C'est précisément ce qui est génial dans cette proposition. Par rapport à d'autres propositions où il aurait bien entendu certains arguments, il est proposé ici d'avoir un système progressif. Enfin, il trouve particulièrement intéressants les débats qui ont lieu dans cette salle, même si certains d'entre eux sont idéologiques. Voter oui ce soir ne veut pas dire qu'il y aura une augmentation du nombre de semaines, cela signifie qu'une commission se penchera vraiment sur le sujet, en s'appuyant sur des faits et non pas que sur des débats idéologiques. Il trouverait très intéressant de pouvoir se voir et de creuser la question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi à une Commission pour étude et rapport de la motion de M. Bernard BOREL, pour les groupes Les Verts & Ouverts et PSA, intitulée « Pour 8 semaines de vacances, la

première année, puis 7 et 6 les années suivantes, pour les apprenti.e.s de la Commune d'Aigle" ».

Au vote, la motion est **renvoyée à une commission, à la majorité** des membres présents. (**OUI : 29** – NON : 15 – 7 abstentions)

M. Patrice BADAN demande, conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal, l'ouverture d'un second débat.

M. le Président soumet cette demande au vote à main levée. Il précise que 18 personnes représentent les deux tiers des membres présents et qu'il faut donc plus de 18 voix favorables pour qu'un second débat soit accordé.

À main levée, 16 personnes votent en faveur de la demande. Celle-ci est donc refusée.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT DE M. PHILIPPE BELLWALD, POUR LE GROUPE EA, INTITULÉ " POUR UNE SAINE GESTION DE NOS RESSOURCES EN EAU POTABLE; POUR UNE PLANIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX D'EAU COMMUNAUX ET POUR DES CONTRÔLES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PLUS DENSES ET SYSTÉMATIQUES"

La lecture du postulat ayant déjà été faite lors de la précédente séance, M. Philippe **BELLWALD** (EA) en donne un résumé.

« Les commissions chargées des études des préavis municipaux 2025-20 et 2025-23 soumis à l'acceptation du dernier Conseil relevaient l'urgence de la réalisation d'ouvrages sensibles dans le maintien de l'approvisionnement en eau potable de notre commune.

En effet, parmi les vœux de ces commissions nous lisons :

- PM 2025-10 – relatif à l'assainissement de la conduite d'eau potable située sur la Route Industrielle : «Elle (*la commission*) exprime le vœu que la Municipalité étudie, à moyen terme, l'élaboration d'un **plan d'entretien pluriannuel du réseau**, afin de renforcer la vision d'ensemble, la priorisation des investissements et la coordination des projets.»
- PM 2025-23 – relatif à l'assainissement u réservoir de Plantour : « ...la commission formule le vœu (...) d'une **planification stratégique pluriannuelle du réseau d'eau potable** qui devrait rapidement être élaborée afin d'avoir une meilleure vision des investissements à venir ».

En ce qui concerne les eaux usées, la dernière mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 1996 date de 2014. Des occasions d'assainir des tronçons de notre réseau ont été manquées (par exemple, cf. PV du CC du 5 septembre 2024, pages 11 et 12).

Par ailleurs, depuis la réalisation du principal ouvrage de rétention de Plantour construit dans les années 70, la population aiglonne a doublé. Dès lors, les réservoirs suffisent-ils à garantir un approvisionnement suffisant et pérenne de la population ? Les réponses à l'interpellation de 2022 du PS, intitulée « Nos cours d'eau face à la canicule » (cf. PV séance du CC du 5 octobre 2022, p. 18 et du 17 novembre 2022, p. 17-18) n'apportent aucune garantie sérieuse.

Concernant la qualité de l'eau, une septantaine de contrôles sont effectués chaque année pour une population aiglonne de 12'000 habitants, soit un test pour un peu plus de 25'000 m3 d'eau potable livrés. La ville de Lausanne, qui dessert une population de 150'000 habitants, contrôle son eau à raison de plus de 3'900 tests par an, soit un test pour 7'400 m3 d'eau potable livrés. Le ratio des tests est donc environ 4.5 plus élevé pour

Lausanne qu'à Aigle 1.

Certes, comparaison n'est pas raison, néanmoins, il interroge si ce nombre de contrôles ne devrait pas être augmenté.

Le soussigné demande à la municipalité d'étudier l'opportunité :

- de dresser un état des lieux détaillé des réseaux d'eau communaux ;
- de démontrer, qu'en période d'étiage de nos sources gravitaires lors de sécheresse prolongée 2, le volume des réservoirs communaux suffit à couvrir les besoins de la population actuelle, voire future ;
- de planifier à moyen terme l'assainissement des réseaux communaux :
 - de l'eau potable, y compris réservoirs et puits de pompage ;
 - des eaux usées communal ;
 - du système séparatif.
- de réviser sa politique de contrôle de l'eau potable de sources gravitaires et des puits de pompage.

La discussion est ouverte :

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, indique qu'au vu de ce postulat et de son développement, lesquels répondent aux vœux des commissions, la Municipalité propose de lui renvoyer directement ce postulat pour étude et rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Philippe BELLWALD, pour le groupe EA, intitulé « Pour une saine gestion de nos ressources en eau potable ; pour une planification de l'assainissement des réseaux d'eau communaux et pour des contrôles de la qualité de l'eau potable plus denses et systématiques ».

Au vote, le postulat est **renvoyé à la Municipalité, à la majorité** des membres présents. (**OUI : 35** – NON : 14 – 2 abstentions)

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION DE M. ALEXANDRE FAVRE (PLR), INTITULÉE "SUIVI DES RÉALISATIONS DES PLANTATIONS"

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Notre Ville se voit ornementée de plantations, que ce soit d'arbres, de massifs ou autres jachères florales. On ne peut que s'en réjouir.

Toutefois, le suivi de ces réalisations laisse parfois à désirer. Tuteurs de soutiens devenus inutiles ou ne servant plus suite aux liens ayant rompus, suivi de la taille des arbres, décrépitude des barrières entourant certaines plantations, cordelettes pendouillantes ou cassées et piquets brisés sont légion et porte atteinte au résultat final de ces nécessaires investissements, car cela donne la désagréable sensation qu'il a fallu se dépêcher de réaliser et qu'ensuite advienne ce pourra quant au suivi y inhérent.

Cela nous amène à plusieurs questions :

Les barrières style chaboury ont-elles vocation à rester en place à demeure ? Si oui, à quelle fréquence doivent-elles être changées et pour quel coût ?

Si non, après combien de temps d'emprisonnement les végétaux seront-ils rendus accessibles aux regards des passants ?

Combien coûte annuellement cet entretien spécifique ?

Plus largement, la politique suivie conduit-elle à une augmentation des externalisations de l'entretien ? Si oui, pour quel montant annuel ?

Est-il envisageable d'organiser une tournée coup de poing pour les très nombreux tuteurs, ainsi que les cordes afin d'ôter les inutiles et réparer ceux étant nécessaires ?

Existe-t-il un plan d'entretien des arbres ? A titre d'exemple, les platanes majestueux situés au chemin des Noyers n'ont pas été entretenus depuis environ 10 ans ».

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que la Municipalité répondra lors d'un prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Anny **HERTIG** (EA) :

Mme HERTIG rappelle qu'elle avait déposé une interpellation en date du 26 octobre dernier concernant le toit du lavoir de la ruelle du Croisat. Elle indique être allée voir ce qu'il en était advenu. Selon elle, il est faux de dire que rien n'a bougé, car le lierre, dans sa magnifique effervescence, a désormais dépassé le faîte du toit et commence à s'attaquer sérieusement au pan Est, qui était encore en bon état. Elle ne sait pas si elle a le droit de poser des questions, mais elle se demande si les choses vont rester ainsi ou si des travaux seront éventuellement entrepris.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, répond que la situation n'est pas si simple, car ce lavoir fait partie d'un patrimoine historique protégé et que la Commune doit obtenir un rapport ainsi que l'avis du Canton. Il précise que la Commune suit ce dossier, mais qu'elle ne peut pas intervenir librement, par exemple en remplaçant les tuiles comme elle le souhaiterait. Elle pourrait éventuellement procéder à un débroussaillage, mais, en ce qui concerne la rénovation, aucun travail ne peut être entrepris tant que le Canton n'a pas donné son aval.

Mme **HERTIG** ajoute que, vers l'été ou l'automne 2022, elle avait annoncé à la Commune des travaux concernant un monument historique. Elle indique qu'un mois plus tard, il lui avait été interdit de commencer quoi que ce soit. Une adresse d'architecte cantonal lui avait été transmise, mais ce n'était pas la bonne. Les documents se sont ainsi égarés durant une quinzaine de jours. Toutefois, lorsqu'elle a finalement eu affaire à l'architecte cantonal compétent, celui-ci s'est rendu dès le lendemain dans le bâtiment concerné. Dès lors, elle ne s'explique pas que, six mois plus tard, aucune démarche nécessaire à la réfection de ce lavoir — qu'elle considère comme une perle du patrimoine aiglon — n'ait encore été entreprise par le Canton.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) indique qu'il n'est pas souvent d'accord avec Mme HERTIG, mais que, sur ce point, il partage entièrement son avis. Il rappelle que cela fait vingt-cinq ans qu'il demande devant ce Conseil que ce lavoir soit mis en valeur et il espère que, grâce à son intervention, les choses avanceront plus rapidement qu'en vingt-cinq ans.

Mme Anne CROSET (EA) :

Il y a deux mois, lors de la séance du Conseil du 5 mars, Mme CROSET remettait sur le métier la question d'économie d'énergie possible à réaliser dans le parking couvert de Novassalles. M. le Syndic répondait : « *Cet élément s'inscrit dans le cadre des projets prévus en termes de changement d'éclairage du crédit-cadre des bâtiments. Des adaptations sont prévues dans le cadre de ce crédit-cadre.* » Elle avoue qu'elle n'a pas vraiment saisi le côté substantifique de cette réponse. Il se trouve qu'elle est tombée un peu par hasard, sur une information intéressante, contenue dans les informations municipales de février 2026, publiées avant la séance du Conseil du mois de mars. Et elle lit ceci : « *Dans sa séance du 9 février, la Municipalité a adjugé les travaux de remplacement de l'éclairage du parking de Novassalles à une entreprise spécialisée.* ». Il y a donc un élément chronologique qui la surprend quelque peu et elle souhaiterait que la Municipalité ait la bonne grâce d'expliquer cet élément-là.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'il arrive que la Municipalité anticipe certaines questions et procède déjà à des adjudications avant même que la question ne soit posée. Il reconnaît que l'erreur qu'il a commise lors de la précédente séance est de ne pas avoir précisé que la Municipalité n'avait pas uniquement cet élément dans son viseur, mais que cette adjudication avait déjà été effectuée. Il précise ensuite que l'adjudication n'a pas été faite dans le cadre d'un crédit-cadre, même si toute une série de bâtiments feront l'objet de changements de luminaires dans le cadre d'un crédit-cadre qui sera soumis au Conseil dans les prochaines semaines ou prochains mois. Toutefois, concernant le parking de Novassalles, et au vu de l'urgence, cette intervention avait déjà été programmée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Jacques VACHERON** clôt la séance à 21h40.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jacques VACHERON

La secrétaire :
Véronique DELADOEY